
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 7 décembre 2021, 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens, bonsoir et merci d'être parmi nous pour cette séance du conseil municipal.

Avant de commencer officiellement cette séance, j'aimerais faire le point concernant le dossier du déneigement.

Les membres du conseil ont pris la décision de résilier le contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver octroyé à Asphaltage Théo Paquet inc. suite à un appel d'offres et qui devait prendre fin le 15 mai 2022. La résolution à cet effet sera entérinée ce soir.

Sachez qu'en vertu du Code civil du Québec, la Ville de La Sarre a le droit mettre fin de façon unilatérale à un contrat qui la lie à un fournisseur externe.

Pour divers motifs sérieux, le conseil a pris cette décision. Nous avons agi avec diligence, dans le respect de la Loi et de nos droits et devoirs envers l'ensemble de nos citoyens.

Vous comprendrez que pour diverses raisons légales, nous ne commenterons pas davantage le dossier. Je tiens à préciser que la Ville de La Sarre travaille actuellement sur divers scénarios afin de s'assurer que les services de déneigement des chemins d'hiver puissent être pris en charge rapidement et que les citoyens concernés reçoivent le service auquel ils ont droit.

Nous pourrions vous informer prochainement des détails concernant l'octroi du nouveau contrat. J'en profite pour faire un petit rappel à propos de votre nécessaire collaboration pour que le déneigement puisse se faire le plus efficacement possible.

- Ne jetez pas votre neige ou votre glace dans la rue
- Placez vos bacs, buts de hockey ou autres à bonne distance sur votre terrain afin de ne pas nuire au travail des déneigeurs
- Et bien sûr, surveillez la signalisation en période de déneigement.

Nous comptons sur vous pour que tout se déroule rondement et dans le respect des règles en vigueur. Je vous remercie d'être nos yeux et nos oreilles sur le terrain. Et s'il y avait un quelconque problème cet hiver lors du déneigement, je vous invite à nous contacter.

Des nouvelles du budget : Depuis l'élection, le nouveau conseil est à l'œuvre pour préparer le budget de l'année 2022, qui sera adopté en séance spéciale le 25 janvier prochain.

D'ailleurs, je tiens à remercier et à féliciter tous nos employés, et particulièrement l'équipe de direction, qui travaillent sans relâche en cette fin d'année pour planifier les activités et les projets de la prochaine année.

Pour terminer, j'en profite, pour vous souhaiter de joyeuses fêtes à tous. Profitez-en pour passer du bon temps en famille, selon les règles qui seront en vigueur.

Merci de votre habituelle compréhension et collaboration.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-286

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

Résolution no 2021-287

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que le procès-verbal soit adopté tel quel.

3. CORRESPONDANCE

Aucun

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Adoption du Règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels

Résolution no 2021-288

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieurs de ce conseil tenue le 16 novembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le Règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels.

4.2 Lutte contre la maltraitance faite aux enfants

Résolution no 2021-289

ATTENDU QU'il est largement convenu que les différentes formes de maltraitance envers les enfants constituent un problème social important qui commande non seulement des interventions réactives ou curatives, mais aussi des interventions préventives;

ATTENDU QUE la Ville d'Amos demande aux villes de la région de s'unir et de signer la Charte municipale pour la protection des enfants;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE la Ville de La Sarre appuie et signe la Charte municipale pour ainsi aider dans la lutte contre la maltraitance des enfants.

4.3 Travaux pour branchement des services municipaux sur la rue Principale

Résolution no 2021-290

ATTENDU QU'un projet de construction d'immeubles à logements est en cours sur la rue Principale;

ATTENDU QUE des travaux de branchement aux services municipaux sont requis;

ATTENDU QUE le terrain aurait dû être desservi par la Ville de La Sarre puisqu'il est situé dans une zone du centre-ville;

ATTENDU QUE tous travaux de branchement (raccordement) aux réseaux d'aqueduc, d'égout et/ou travaux public est prévu dans le règlement de tarification 14-2021 de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE la Ville de La Sarre réalise sans frais les travaux de branchement des services municipaux nécessaires sur la rue Principale.

4.4 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires

Monsieur Steve Fontaine, conseiller, dépose sa formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.5 Dépôt rapports d'audit de la Commission municipale du Québec

Résolution no 2021-291

4.6 Dépôt du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

Résolution no 2021-292

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

D'adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022, soit :

- Le 11 janvier 2022
- Le 25 janvier 2022 - Séance spéciale du budget 2022

- Le 1er février 2022
- Le 1er mars 2022
- Le 5 avril 2022
- Le 3 mai 2022
- Le 7 juin 2022
- Le 5 juillet 2022
- Le 2 août 2022
- Le 6 septembre 2022
- Le 4 octobre 2022
- Le 1er novembre 2022
- Le 6 décembre 2022
- Le 15 décembre 2022 - Séance spéciale du budget 2023

4.7 Résiliation de contrat : Entretien des chemins d'hiver

Résolution no 2021-293

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, la Ville peut, unilatéralement, résilier un contrat de service;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire résilier le contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver, octroyé suite à l'appel d'offres no 2019-10 et qui devait prendre fin le 15 mai 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

De mettre fin au contrat d'Asphaltage Théo Paquet inc. relatif à l'entretien des chemins d'hiver, et ce, rétroactivement au 29 novembre 2021;

De procéder au paiement des frais et dépenses justifiés en date du 29 novembre 2021.

4.8 Engagement financier - Transport public adapté d'Abitibi-Ouest

Résolution no 2021-294

ATTENDU les prévisions budgétaires de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre s'engage envers la Corporation du transport public adapté à financer 33 379 \$ pour l'année 2022, payable en trois versements, soit en janvier, mai et septembre 2022.

4.9 AVIS DE MOTION et présentation du projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Madame Renée Thiboutot, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance ultérieure le Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme;

- Présente le projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 771 861,73 \$.

5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-295

Il est proposé par Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 7 décembre 2021, au montant de 326 621,58 \$.

5.3 Acceptation de l'offre de l'auditeur indépendant

Résolution no 2021-296

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un auditeur indépendant pour les années 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU la réception d'une seule soumission conforme;

ATTENDU les résultats de l'évaluation du comité de sélection d'après le système de pondération prévu au devis :

Soumissionnaire	Prix
Trudel Lapointe Collard CPA inc.	99 913,28 \$

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'octroyer le mandat au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Trudel Lapointe Collard CPA inc. pour un montant de 99 913,28 \$ sur 3 ans;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche de personnel au Service loisir, sport et vie communautaire

Résolution no 2021-297

ATTENDU QUE les besoins de personnel du Service loisir, sport et vie communautaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De procéder à l'embauche de Monsieur Antoine Langevin comme journalier aux loisirs et aux sports à temps partiel.

6.2 Prolongement de contrat au Service de la culture, patrimoine et tourisme

Résolution no 2021-298

ATTENDU les besoins du Service de la culture, patrimoine et tourisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'entériner le contrat de travail de Monsieur François Grenier à titre de technicien spécialisé jusqu'au 30 juin 2022;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 316-318, rue Principale

Résolution no 2021-299

ATTENDU QUE le propriétaire du 316-318, rue Principale désire obtenir une dérogation mineure pour l'agrandissement de son immeuble commercial, dont la marge arrière serait de 1,58 m au lieu de 7,5 m;

ATTENDU QUE l'agrandissement ne nuira pas à la vue et ne causera pas d'inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 12, 6^e Avenue Est

Résolution no 2021-300

ATTENDU QUE le propriétaire du 12, 6^e Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- Galerie du 2^e étage qui est située à 0,52 m de la limite latérale Ouest au lieu de 1,5 m, et à 0,48 m de la limite avant (Sud) au lieu de 1,00 m;

- Galerie au rez-de-chaussée qui est située à 0,48 m de la limite avant au lieu de 1,00 m;

- Toit projeté situé à 0,02 m au lieu de 1,00 m;

- Rampe d'accès qui est située à 0,48 m de la limite avant au lieu de 1,00 m, et à 0,87 m de la limite latérale Ouest au lieu de 1,5 m, tel que prescrit dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie

Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.3 Demande de dérogation mineure : 27, avenue Langlois

Résolution no 2021-301

ATTENDU QUE le propriétaire du 27, avenue Langlois désire obtenir une dérogation mineure pour régulariser la profondeur de sa cour arrière (7,34 m) qui est inférieure à 15 % de la profondeur totale du lot (7,62 m);

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier, ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville tout document utile et nécessaire à la présente.

7.4 Rénovation façade PIIA : 12, 6^e Avenue Est

Résolution no 2021-302

ATTENDU QUE le propriétaire du 12, 6^e Avenue Est désire obtenir une subvention pour la rénovation de sa façade;

ATTENDU QUE les plans proposés respectent tous les critères du PIIA;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de subvention.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

Résolution no 2021-303

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds de la sécurité routière;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

Que la Ville de La Sarre s'engage à contribuer financièrement au projet;

D'autoriser la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, à signer tout document relatif au dépôt de la demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de La Sarre ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

8.2 Ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées

Résolution no 2021-304

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sulfate ferrique, produit chimique pour nos étangs aérés, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE deux offres conformes ont été reçues, soit celle de Chemtrade à 392 \$ par tonne et celle de Kemira Water Solutions Canada Inc. à 413 \$ par tonne;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le contrat pour la fourniture de sulfate ferrique pour l'année 2022 soit octroyé à Chemtrade, au montant de 392 \$ par tonne pour un total avant taxes de 111 720,00 \$ et ce malgré le fait que la Ville de La Sarre ne pouvait prévoir une hausse de 19 % au coût payé en 2021 par le même fournisseur à 330 \$/tonne.

8.3 Acceptation collective et transport des déchets solides et des matières recyclables

Résolution no 2021-305

ATTENDU l'appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets solides et des matières recyclables avec option des encombrants pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclusivement;

ATTENDU la réception d'une seule soumission jugée conforme, soit celle des Entreprises JLR;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

D'accorder le contrat de collecte et transport des déchets solides et des matières recyclables avec option de cueillette des encombrants pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclusivement, à Les Entreprises JLR pour un montant total de 776 038,20 \$ taxes incluses, soit :

- Collecte et transport des matières résiduelles - Résidentiel : 372 594,20 \$
- Collecte et transport des matières résiduelles - ICI : 394 519,00 \$
- Collecte des encombrants : 8 925,00 \$

D'autoriser Madame Isabelle D'Amours, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

8.4 Attestation de la réalisation complète des travaux RIRL-2018-816 - Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Résolution no 2021-306

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 54 125 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Protocole d'entente - Location d'espace publicitaire aréna Nicol Auto

Résolution no 2021-307

ATTENDU QUE La Ville de La Sarre souhaite mettre à la disposition du Club de hockey Les Conquérants aux fins de location le nouvel écran ainsi que tous espaces à des fins publicitaires;

ATTENDU QUE les parties aux présentes conviennent de la nécessité de conclure un partenariat en vue de bien déterminer les rôles et responsabilités de chacun;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner le protocole d'entente avec le Club de hockey les Conquérants de La Sarre inc.;

D'autoriser le maire, Monsieur Yves Dubé, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ledit protocole d'entente - Location d'espace publicitaire aréna Nicol Auto, ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Autorisation de signatures spectacles et expositions 2022

Résolution no 2021-308

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget, le conseil municipal de la Ville de La Sarre prévoit poursuivre sa programmation de spectacles et d'expositions;

ATTENDU QU'un montant sera budgété en 2022 pour les spectacles et les expositions de l'année;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit autoriser l'achat des spectacles et des expositions pour la saison 2022;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Madame Karine Goulet;

D'autoriser l'achat des spectacles et des expositions pour la saison 2022;

D'autoriser Madame Marie-Luce Doré, directrice du Service culture, patrimoine et tourisme, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, les contrats avec les producteurs suivants :

Spectacles

(payable à même le poste budgétaire 02 702 26 419, pour une somme maximale de 75 000 \$ avant taxes) :

- Productions Juste pour rire
- Summum communications
- Productions Larivée Cabot Champagne
- JM Canada
- Productions Encore
- La Maison Fauve
- Les Tournées Jean Bernard Hébert
- Concertium
- Productions Martin Leclerc
- Entourage
- Bonsound
- Les productions Prestigo

Expositions

(payables à même le poste budgétaire 02 702 51 419 pour une somme maximale de 15 000 \$ avant taxes :

- Centre d'art (Exposition Éméritus)
- Alain-Marie Tremblay
- Michèle Lapointe
- Louise LB
- Alain Lachance
- Denise Goyer et Alain Bonneau
- Chantal Gilbert
- Mireille Racine

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande des précisions au sujet de la division des quartiers électoraux. Il interroge aussi le conseil à propos de la distribution des listes de dépenses en format papier.

14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine séance est prévue le 11 janvier 2022 à 19 h et sera à nouveau diffusé en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet, l'assemblée est levée à 19 h 40.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière